
**Convention sur l'interdiction ou la limitation
de l'emploi de certaines armes classiques qui
peuvent être considérées comme produisant des
effets traumatiques excessifs ou comme frappant
sans discrimination**

25 juillet 2022
Français
Original : anglais

**Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes
dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes
Genève, 7-11 mars et 25-29 juillet 2022**
Point 2 de l'ordre du jour
Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire des sessions de 2022

Document soumis par la présidence*

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Confirmation du règlement intérieur.
4. Organisation des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux.
5. Examen des propositions et élaboration, par consensus, de possibles mesures, notamment en prenant exemple sur les protocoles se rapportant à la Convention et d'autres solutions relatives au cadre normatif et opérationnel ayant trait aux technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes, en s'appuyant sur les recommandations et les conclusions que le Groupe a déjà formulées et en faisant appel à des compétences spécialisées sur les aspects juridiques, militaires et technologiques.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport.

* Le présent document est soumis tardivement en raison d'un oubli survenu au stade de la soumission.

